

	Fiche technique		Référence	FT-04537		
	HLA-TORG-Conditions spécifiques de transport pour Crossmatch avec donneur volontaire de rein			Version	01	Page 1 sur 1
				Applicable le	28/09/2020	
Rédaction		Vérification		Approbation		
Muriel TROTOT		Odette AGULLES		Alice AARNINK		

Seule la version électronique du document est valide

1. Objet

Cette fiche technique a pour objet de définir les conditions spécifiques d'acheminement des prélèvements urgents pour épreuve de compatibilité pré-greffe d'organe (crossmatch) avec donneur vivant vers le service RTE (Réception, Tri, Enregistrement) du Bâtiment de Biologie Médicale et Bio pathologie du CHRU de Nancy.

Les prescripteurs concernés sont :

- Service de Néphrologie adultes du CHRU de Nancy
- Service de Néphrologie pédiatrique du CHRU de Nancy

2. Consignes d'envoi des prélèvements

Avant tout acheminement le prescripteur doit toujours avertir dès l'envoi de prélèvements urgents

Aux heures ouvrables, du lundi au vendredi entre 8h et 17h (Hors jours fériés)

➔ Laboratoire d'Histocompatibilité – CHRU Nancy au 03 83 15 48 64

Les documents nécessaires pour la prise en charge de ces prélèvements peuvent être éventuellement faxés au 03 83 65 61 20.

2.1. Prélèvements attendus

Receveur et donneur : Selon le manuel de prélèvement : <http://chu-nancy.manuelprelevement.fr>

2.2. Colisage et envoi RTE

L'ensemble des prélèvements du receveur et du donneur doivent impérativement être assemblés dans une grande pochette kangourou identifiée avec une étiquette orange « **URGENT CROSSMATCH** Laboratoire HLA » (pochettes fournies aux services par le laboratoire HLA).

Cette pochette doit contenir :

❶ **Les prélèvements du donneur accompagnés de la feuille de prescription du Crossmatch** faite au nom du donneur et mentionnant le nom et prénom du receveur ainsi que le lien qui les unit.

❷ **Les prélèvements du receveur accompagnés de la feuille de prescription du Crossmatch** faite au nom du receveur et mentionnant le nom et prénom du donneur ainsi que le lien qui les unit.



Les prélèvements doivent être conservés à température ambiante et doivent être apportés, dans les plus brefs délais, en main propre au RTE. **Ils ne doivent surtout pas être envoyés par le pneumatique.**